

PARCS ET TERRES FÉDÉRALES

	Allocation de commisération à T. W. Dwight	1,000 00
542	Afin de payer à Mme E. P. E. Fortier, une allocation de commisération égale à la pension de retraite que son mari aurait retiré d'après la loi de retraite du Service public, chapitre 49, 11-12 George V.	1,440 00
	Parce nationaux canadiens—Somme supplémentaire requise	25,000 00

RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

543	Montant requis afin de pourvoir aux traitements, transports, frais de voyage et dépenses générales administratives du bureau d'appel fédéral et des bureaux de revision de district, etc., y compris une somme pour défrayer le transport et les frais de voyage des postulants se rendant au bureau d'appel ou aux bureaux de revision du district ou en revenant, les honoraires aux conseillers officiels des soldats et le remboursement partiel des dépenses faites dans la présentation des cas individuels au ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et à la Commission des pensions	357,996 00
544	Rapatriment—Autre montant requis pour le rapatriement d'anciens membres des Forces licenciées dans les Iles Britanniques et de leurs dépendants conformément à l'arrêté du Conseil 1757, en date du 7 septembre 1922, et l'arrêté du Conseil 1056 en date du 13 juin 1923, et aux fins de payer les appointements et les autres dépenses que comporte l'administration des dispositions des dits arrêtés du Conseil	25,000 00
545	Prêts pour entraînement professionnel—Autre montant requis pour prêts aux élèves gradués afin de leur permettre d'acheter des outils et l'installation nécessaires pour se lancer en affaires ou continuer leur formation, et aux anciens soldats invalides afin de leur permettre de compléter leur formation, tel que pourvu par l'arrêté du Conseil C.P. 2329 de 1919 (C.P. 580 en date du 10 mars 1922)	20,000 00
546	Montant requis le paiement d'une pension ou d'une indemnité dans les cas de décès ou de blessures résultant directement d'une envolée entreprise dans l'accomplissement de son devoir dans le Service Public du Canada de toute personne employée dans le Service Public du Canada, ou employée sous la direction d'un département quelconque du Service Public du Canada, tel que prévu à l'arrêté du Conseil 2187, en date du 20 octobre 1922	10,000 00

DIVERS

547	Pour le paiement des dépenses d'une investigation technique sous la surveillance du département de l'Assurance sur les mérites des différentes sortes de matériaux pour toitures au point de vue de la protection contre incendies	15,000 00
548	Indemnité à Madame Kate Casgrain pour l'usage que fait le Gouvernement d'un appareil-classeur protégé par un brevet accordé à son mari, feu H. B. Casgrain	2,000 00